

1-2. Pour les bourses d'études de niveau master (second cycle)

- être titulaire d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 27 ans au plus, au 31 décembre de l'année en cours.

1-3. Pour les bourses d'études de niveau ingénierat.

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, d'un diplôme d'ingénieur des travaux, d'un DUT ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 26 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours.

Les demandes de bourses de master et d'ingénierat doivent recueillir l'avis de l'université ou de l'école du postulant avant tout examen de dossier par la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) ;
- les relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;

Les candidats doivent fournir en plus :

- **Pour le niveau doctoral**

- un thème et un protocole de recherche de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum ;
- une attestation de préinscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- une lettre de recommandation d'un enseignant de l'université d'origine du postulant ;